

# INFO TRANSITION

Votre source d'information sur les grands jalons  
Comité de transition pour la mise en œuvre du projet de loi 76

Septembre-octobre 2016 – Bulletin 2

## Le Comité de transition à la vitesse grand V

Chers collègues, comme vous le savez tous, le temps passe vite et, pour le Comité de transition, cette réalité est amplifiée à l'approche de l'échéancier du 1<sup>er</sup> avril 2017. Qu'à cela ne tienne, je dois vous dire que je suis très fier du travail accompli par le Comité, tant par ses membres que par le personnel, qui garde le cap de façon remarquable afin de s'acquitter du mandat qui lui a été confié, et ce, dans le respect des délais et des budgets établis, un préalable incontournable pour toute l'équipe. D'ailleurs, puisque j'y suis, j'aimerais remercier publiquement les dirigeants des organisations de transport qui nous prêtent certaines de leurs ressources pour mettre l'épaule à la roue. Je suis conscient qu'il n'est pas toujours facile de se départir de son personnel, ne serait-ce qu'à temps partiel.

Dans un autre ordre d'idées, alors que nos chantiers progressent rondement, au nom du Comité, je poursuis mes interventions visant à tenir les milieux politiques informés de l'état d'avancement de nos travaux, de nos enjeux et des embûches qui se dressent sur notre route. Il y a quelques jours, j'ai eu l'occasion de rencontrer le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, monsieur Laurent Lessard, avec qui j'ai eu un échange positif et ouvert. J'ai constaté son grand appui à l'égard de notre projet et son vif intérêt pour l'amélioration du service aux usagers de la région métropolitaine.

J'ai également eu l'occasion de rencontrer les préfets de la couronne sud et leur ai présenté le plan de travail détaillé du Comité de transition. Nous avons eu une excellente conversation, très animée par les enjeux de cette région. D'autres rencontres du genre suivront au cours des semaines et mois à venir. Je veux profiter de cette tribune pour remercier les représentants de tous les organismes de transport pour leur active participation et leur exceptionnel dévouement à l'égard du transport collectif.



*Paul Côté, président,  
Comité de transition*

## Le Comité de transition coule la fondation

### Cinq chantiers voués au changement

Dans ce deuxième bulletin, nous vous présentons un bref tour d'horizon des cinq grands chantiers actuellement menés par le Comité de transition et de leur ampleur en matière de travail et d'impact, ainsi que les acteurs qui, depuis juillet dernier, travaillent à sculpter la nouvelle gouvernance du transport collectif et à créer les entités qui entreprendront sous peu la gestion du service aux usagers de la région métropolitaine.





## Politique de financement

Tel qu'énoncé dans la loi 76, l'une des cinq grandes responsabilités du Comité de transition consiste à munir l'ARTM d'une politique de financement et de modalités de contractualisation.

La politique de financement considère l'ensemble des revenus et des charges financières du transport collectif de la région métropolitaine, et décrit les modalités du cadre financier qui régit l'allocation des sources de revenus aux charges financières, en plus d'établir des balises pour les contributions des usagers et des municipalités.

Après deux mois d'activité, la responsable de la mise en place de la politique de financement et des modalités de contractualisation, Céline Desmarteau, et son équipe ont déjà déposé une version préliminaire de la nouvelle politique auprès des quelque 70 représentants des municipalités et des AOT impliquées dans la transition. Les rencontres de consultation (15 septembre, 13 octobre, troisième date à venir, et les 6 et 22 octobre pour les modalités de contractualisation) visent à recueillir et à prendre en considération tous les commentaires afin d'élaborer une politique de financement et des modalités de contractualisation qui sauront cerner les enjeux et répondre aux défis futurs de l'ARTM.

## Cadre tarifaire 2017

Mené par Daniel Bergeron et son équipe, le chantier Cadre tarifaire 2017 s'articule autour de deux volets. Le premier consiste à préparer les recommandations du Comité de transition auprès du conseil d'administration de l'ARTM en ce qui concerne le niveau et la date d'indexation des tarifs, les rabais tarifaires et les conditions d'admissibilité. Ce volet est fortement tributaire des orientations énoncées dans la politique de financement quant à la cible des revenus tarifaires. Le second volet a trait à la réception et au traitement du rapport découlant de l'exercice « Réflexion stratégique sur la tarification du transport collectif dans la région de Montréal », réalisé pour l'AMT en collaboration avec les organismes de transport de la région métropolitaine.



De façon globale, ce chantier vise à prévoir et générer des revenus suffisants pour atteindre les cibles de la politique de financement, à minimiser les répercussions des hausses de tarifs sur l'achalandage, et à inscrire l'ensemble du processus dans une approche d'harmonisation progressive des meilleures pratiques tarifaires qui soient.

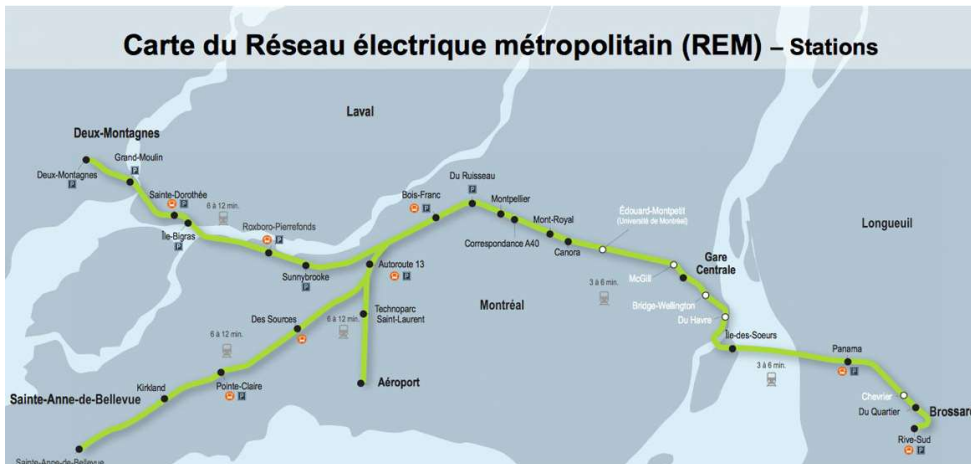
## Transfert des actifs et des passifs

Le chantier Transfert des actifs et des passifs de l'AMT et des AOT vers les nouvelles entités est mené par Ginette Sylvain et son équipe, qui parcourent présentement la longue liste des équipements, infrastructures et actifs



immobiliers détenus par les CIT, les sociétés de transport et l'AMT. L'une des responsabilités de ce chantier est d'établir la valeur de chacun des actifs et des passifs, ainsi que leurs modalités de transfert. Une évaluation des impacts des transferts est en cours et concerne notamment le financement des actifs, la TPS/TVQ lors de leur cession, l'application des programmes de subvention du MTMDET lors du changement de propriétaire, les assurances et le volet juridique des transactions.

La variété des actifs va de l'aménagement des terrains aux divers équipements, aux gares et aux quais, en passant par les infrastructures ferroviaires, la signalisation et le système d'information. Dans la région métropolitaine, ils totalisent près de 2G\$. L'équipe de Ginette Sylvain est également chargée d'établir les premiers budgets de l'ARTM et du RTM pour les neuf premiers mois de 2017, et ce, conformément à la première politique de financement.



### Intégration des réseaux

Un projet de l'envergure de celui de la loi 76 et le passage de 16 organismes de transport à cinq, dont la création de deux nouvelles entités de transport, ne seraient réussis sans l'intégration complète des divers réseaux qui, aujourd'hui, desservent plus de 80 municipalités.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, le chantier d'intégration des réseaux, mené par Paul Côté, président du Comité de transition, ne s'arrête pas à l'intégration des éléments physiques et des données aux utilisateurs de l'une ou l'autre des organisations de transport. Une implication majeure est nécessaire afin d'obtenir l'entière harmonisation des services de la région métropolitaine, et ce, dans un esprit de complémentarité entre les services et les équipements du REM et ceux du réseau de transport collectif de la région. À ce chapitre, les enjeux sont importants et démontrent que, même si la CDPQ-Infra et le Comité de transition mènent des chantiers indépendants, les efforts de part et d'autre doivent constamment être conjugués pour offrir aux usagers le service supérieur auquel ils ont droit.

### Gouvernance et organisation

Finalement, tel qu'indiqué dans le premier bulletin, le chantier Gouvernance et organisation, mené par Jocelyn Leclerc et Massimo Iezzi, vise la mise sur pied et l'entrée en fonction des nouveaux conseils d'administration de l'ARTM et du RTM, ainsi que la conception et la mise en place des nouvelles structures organisationnelles.

Au cours des prochaines semaines, la société-conseil externe qui assure l'encadrement de la démarche dans le respect des paramètres établis par le projet de loi 76 fera ses recommandations au Comité de transition quant aux nouvelles structures organisationnelles. Un comité avisé a été constitué pour formuler des commentaires à chacun des jalons clés de la démarche. Et lorsque les structures seront établies et que les membres des équipes de direction seront nommés, le plan de transition prévu dans ce chantier permettra de faire une lecture claire et ordonnée du transfert des employés de l'AMT et des CIT vers leur nouvelle organisation.

